

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 23 AVRIL 2018

**Présents :** MMES et MM BOUSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER RODRIGUES, FOURCHES, GAYRAUD, GILBERT, MATHIOS, OUKALI, PATEL, PILET, ROMAN, SPITZL DUPIC, WHITTON.

**Excusés :** MMES et MM DURAN, ECHALIER, MIGINIAC (procuration donnée à MME OUKALI), REDFORD, ROUQUETTE (procuration donnée à MME BRASSIER RODRIGUES) ; SINDA (procuration donnée à M. GAYRAUD).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 14h.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 23mars 2018. Une modification est apportée à la demande de MME SPITZL DUPIC : la phrase *Il faudrait changer le rattachement au laboratoire, cette question sera étudiée en commission scientifique* sera supprimée du point 3 Questions diverses. Cette modification faite le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

M. DEL DUCA informe le conseil que la CFVU a validé la transformation du master Information et communication telle qu'elle avait décidée lors du conseil du 23 mars.

Le point à l'ordre du jour concernant les tarifs de la formation continue sera traité lors du prochain conseil.

### 1. - REDUCTION DE LA MASSE SALARIALE

L'Université demande aux composantes et services de réduire leur masse salariale de 2%, ce qui représente 206 7823€ pour l'UFR LCC.

M. DEL DUCA indique que le poste de MME KOIS a été gelé. Celui de M. CHARRIER n'apparaît plus dans les postes de l'UFR ce qui est en soit normal mais tout de même inquiétant pour l'avenir.

Un travail de réduction d'heures a été effectué sur les diplômes, ce qui donne les résultats suivants :

- Master LLCER : - 252 h
- Master EEI : - 39 h
- Licence LLCER : - 288 dont 216 h en russe
- Master LEA : - 300 h
- Licence et master IC : - 200 h

Le référentiel sera réduit de 20%, soit 268 h

L'économie totale est de 1131 h (environ), ce qui fait 54 288€.

Après débat, il n'apparaît pas souhaitable de supprimer la mineure disciplinaire en russe. Du coup, la réduction d'heures concernant le russe n'est donc plus que de 72 heures

M. DEL DUCA souhaiterait pouvoir défendre les cédés de MMES HABIB et KEMPENICH ainsi que la transformation d'un poste de MCF en PR grâce au 46.3.

Il présente le simulateur RH qu'il a renseigné. Les recrutements qui seront effectués pour 2018-2019 : 3 MCF et 3 seconds degrés font augmenter la masse salariale de l'UFR de manière conséquente.

M. FOURCHES fait remarquer que le GVT (Glissement vieillesse technicité) n'apparaît pas sur ce tableau et qu'à lui seul il représente une augmentation d'environ 1% par an. M. DEL DUCA souligne également que la mise en place du NCU2 va augmenter la masse salariale.

MME MATHIOS propose de ne faire apparaître qu'une baisse de 100 000 € en 2019 et 100 000 € en 2020, M. DEL DUCA lui répond que le simulateur ne le permet pas.

Il propose :

- La réintégration de la mineure Russe, soit 144h (l'économie pour le Russe est donc de 72 h et non plus 216 h).

**Cette proposition est votée à l'unanimité.**

- La diminution du référentiel de 20%

**Cette proposition est votée à la majorité - 4 voix contre**

- Le gel du poste de MME SCHOTTMAN, le gel des postes d'ATER demandés (3) ainsi que celui de PAST en 2020.

**Cette proposition est rejetée - 6 voix contre - 6 absentions**

M. GILBERT indique qu'il s'abstiendra sur toutes les propositions car cette situation est le résultat d'une offre de formation qui n'a pas pu être chiffrée.

M. DEL DUCA propose de diminuer les heures du LANSAD qui passeraient de 48 à 24h, soit une économie de 500 heures, ce qui représente environ 24 000 €.

**Cette proposition est votée à la majorité - 9 voix pour - 7 abstentions**

L'idée de la réduction du nombre de semaines n'est pas retenue, un seul vote pour.

Suite à la demande du département d'italien, soutenue par le laboratoire concerné (IRHIM), M. DEL DUCA propose que dans le cadre du dialogue de gestion avec l'UCA, l'UFR LCC demande la transformation du poste de MCF de MME BISCONTI en poste de PR par le recours à l'article 46-3.

MME MATHIOS indique qu'une telle question devrait déjà être débattue au sein de la commission scientifique.

M. FOURCHES ajoute que d'autres collègues pourraient être éligibles à cette procédure.

Il est donc décidé de contacter les départements de l'UFR afin de recenser les éventuelles demandes. Celles-ci seront ensuite traitées lors d'une commission scientifique qui se tiendra rapidement, puis à nouveau présentées au conseil de gestion. Les demandes retenues seront défendues lors du COM du 11 juillet.

## 2. - QUESTIONS DIVERSES

MME MATHIOS fait remarquer que sur le site de l'UFR, dans la rubrique recherche, seul le laboratoire Communication et sociétés apparaît. Des liens vers les autres laboratoires seront ajoutés.

MME PATEL porte à la connaissance du conseil le mail injurieux reçu par MME OUKALI. M. DEL DUCA verra la procédure à suivre avec la DAJI (direction des affaires juridiques).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA



La secrétaire de séance,

Martine ESTEL

